

Montréal, le 16 décembre 2020

À toutes les sections locales d'Unifor-Québec

---

**Adhésion au Service de défense des accidentées et des accidentés  
du travail (SDAT) d'Unifor pour l'année 2021**

---

Consœurs, confrères,

Comme vous le savez, notre syndicat a été durement frappé par la pandémie qui sévit toujours au Québec et malheureusement, le service du SDAT n'a pas été épargné. Tel que nous vous l'avons expliqué au dernier Conseil québécois virtuel, la situation financière générale du syndicat nous contraint à nous assurer que le SDAT s'autofinance comme le FRSQ le fait en tant que service spécialisé offert par notre syndicat. Pour y parvenir, la cotisation au service doit absolument être majorée afin de répondre aux dépenses que le service engendre.

Ceci ne remet pas en question notre appui à ce service, bien au contraire. Nous croyons à son importance et c'est pourquoi nous vous demandons de répondre favorablement à l'effort financier qui vous est demandé. Au fil de ses 17 ans d'existence, ce service a su faire ses preuves et a développé une solide expertise. Et nous sommes fiers de vous accompagner dans tout ce qui concerne la santé et la sécurité au travail.

**Qu'est-ce que le SDAT?**

Le SDAT est le service de défense des accidentées et accidentés du travail du syndicat Unifor (Québec). Il s'agit d'un service centralisé de soutien et de représentation des membres devant les différentes instances qui ont pour mandat d'appliquer la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Nous assistons et soutenons les sections locales et nos membres tout au long du processus de réclamation suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle. Nous sommes là pour conseiller les membres et les officiers syndicaux sur toutes les questions relatives à la santé et la sécurité du travail (travaux légers, retour progressif, droit de retour au travail, plainte en vertu de l'article 32 ou 227, référence en expertise médicale, réadaptation, etc.).

## L'adhésion au SDAT en 2021

Bien que l'adhésion se fasse sur une base volontaire, si nous voulons assurer la pérennité du service, le plus grand nombre possible de sections locales doivent y adhérer en 2021. À la suite de la mise en place d'un comité aviseur composé de plusieurs présidentes et présidents de sections locales, il a été décidé que le moyen privilégié pour l'année 2021 est l'augmentation de la cotisation annuelle à 1 000 \$ par section locale. Nous avons également apporté quelques changements à notre grille tarifaire. Vous trouverez la nouvelle grille de taux à la page suivante.

Par ailleurs, le comité aviseur du FRSQ a appuyé ma recommandation voulant que le FRSQ paie 650 \$ des frais d'adhésion au SDAT pour les sections locales qui sont membres des deux services. La portion des frais d'adhésion au SDAT qui doit être assumée par les sections locales membres du FRSQ et du SDAT s'élève donc à 350 \$.

Vous trouverez également joints à cette lettre, les deux formulaires à remplir et à retourner pour le renouvellement de l'adhésion de votre section locale au SDAT. Un chèque de 1 000 \$ ou de 350 \$ doit être joint au formulaire rempli selon votre situation. Vous avez maintenant la possibilité de procéder au paiement de votre abonnement ou de votre facture par dépôt direct. Si cela vous intéresse, nous vous invitons à communiquer avec Mélissa Houle ([Melissa.Houle@unifor.org](mailto:Melissa.Houle@unifor.org)) afin que les arrangements nécessaires soient pris.

En raison du congé des fêtes, **les bureaux du SDAT seront FERMÉS à compter du 18 décembre 2020 et nous serons de retour le 4 janvier 2021.**

En espérant pouvoir vous compter parmi les sections locales adhérentes, je vous invite à communiquer avec le personnel du SDAT pour toutes informations supplémentaires ou pour toutes questions.

Recevez, consœurs, confrères, nos meilleures salutations et nos meilleurs vœux.



Renaud Gagné  
Directeur québécois d'Unifor

DC/mh : sepb 343

## Coûts à prévoir pour l'adhésion annuelle & le traitement des dossiers au SDAT-Unifor pour l'année 2021

<b>ADHÉSION ANNUELLE :</b> (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)	<b>1 000 \$ / SECTION LOCALE</b>
<b>ÉTUDE D'UN DOSSIER :</b>	<b>250 \$ / DOSSIER</b>
	<b>350 \$ / DOSSIER PSYCHOLOGIQUE</b>
	<b>100 \$ SUPPLÉMENTAIRE / ÉTUDE RÉVISÉE</b>
<b>CONCILIATION* :</b>	<b>550 \$ / DOSSIER</b>
<b>CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE AU TAT* :</b>	<b>400 \$ / DOSSIER</b>
<b>REMISE SUR LE BANC** :</b>	<b>400 \$ / DOSSIER</b>
<b>AUDIENCE TAT OU CNESST* :</b>	<b>950 \$ / JOURNÉE</b>
<b>REQUÊTE EN RÉVISION POUR CAUSE* :</b>	<b>600 \$ / JOURNÉE</b>
<b>DÉSISTEMENT OU RETRAIT DE REPRÉSENTATION* :</b>	<b>200 \$ / DOSSIER</b>
<b>ANNULATION DES PROCÉDURES*** :</b>	<b>550 \$ / DOSSIER</b>

### PARTICIPANTS FRSQ

- ✓ 350 \$ assumés par la section locale
- ✓ 650 \$ assumés par le FRSQ

\* Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer conformément aux statuts d'Unifor (km, repas, allocation journalière, etc.) et des pièces justificatives.

\*\* Remise demandée par l'employeur au début de l'audience.

\*\*\* Désistement de l'employeur à l'intérieur de 10 jours civils de la date d'audience.